

## S'installer en Suisse

En comparaison avec l'étranger, les personnes atteintes de la mucoviscidose bénéficient en Suisse d'une très bonne prise en charge. Grâce à l'assurance-maladie obligatoire, toutes les personnes ont accès aux soins médicaux, quelles que soient leurs maladies préexistantes.

L'objectif de cet aide-mémoire est de donner aux personnes atteintes de mucoviscidose une vue d'ensemble synthétique des principaux points à prendre en considération en cas de séjour de longue durée en Suisse.

### 1. Permis de séjour

Un permis est requis pour séjourner en Suisse pendant plus de trois mois. Les conditions d'obtention dépendent des éléments suivants :

- nationalité (UE/AELE ou État tiers) ;
- but du séjour (activité lucrative, études, absence d'activité lucrative).

Les éléments suivants sont en principe requis :

- justificatif d'une assurance-maladie ;
- moyens financiers suffisants ;
- hébergement adéquat.
- En cas d'activité lucrative : contrat de travail valable selon les conditions de travail et salariales de la Suisse.

[Pour obtenir des informations officielles](#), rendez-vous sur le site [www.ch.ch](http://www.ch.ch).

### 2. Avant l'arrivée en Suisse

#### Préparatifs généraux

- Organiser la recherche d'un emploi et d'un appartement
- Vérifier la couverture d'assurance (en général, les assurances existantes ne sont pas suffisantes)
- Dresser un inventaire pour la douane (aucun droit de douane n'est prélevé en cas d'importation des effets personnels)

#### Préparatifs propres à la mucoviscidose

- Contacter suffisamment tôt le centre de la mucoviscidose du futur lieu de résidence. Chaque centre dispose d'un conseil social spécialisé, qui peut proposer son soutien face à des problématiques individuelles. Voici la [liste des centres mucoviscidose](#)
- Rassembler des documents médicaux (rapports médicaux, thérapies, médication actuelle)
- Emporter les médicaments du pays d'origine pour les premiers mois/les premières semaines  
(les processus d'approbation auprès de la caisse-maladie peuvent prendre un certain temps)



### 3. Assurance-maladie (obligatoire)

#### Assurance de base (LAMal)

- Toutes les personnes ayant leur domicile en Suisse doivent s'assurer dans les trois mois qui suivent leur arrivée. Nous recommandons aux personnes atteintes de mucoviscidose de conclure une assurance-maladie le plus rapidement possible.
- L'assurance de base :
  - est obligatoire ;
  - doit admettre toutes les personnes, indépendamment de leur âge ou de leurs antécédents médicaux ;
  - ne connaît ni réserves ni délais d'attente.

#### Les prestations suivantes sont notamment prises en charge :

- traitements propres à la mucoviscidose ;
- médicaments ;
- séjours hospitaliers ;
- physiothérapie prescrite par un-e médecin.

Les caisses-maladie établissent une distinction entre les primes et les participations aux coûts. Vous pouvez comparer les coûts mensuels des primes de caisse-maladie au moyen de [l'outil de calcul des primes](#). Vous saurez alors quelle caisse-maladie vous convient le mieux. <https://www.priminfo.admin.ch/>

#### Recommandation pour les personnes atteintes de mucoviscidose :

Choisissez la franchise la plus basse (CHF 300 par mois pour les adultes / CHF 0 pour les enfants), car chez les personnes présentant des maladies chroniques, les prestations médicales sont en général régulières.

[Informations relatives à l'obligation de s'assurer](#)  
[Brochure gratuite « Guide de santé pour la Suisse »](#)

#### Assurances complémentaires

- Les assurances complémentaires sont facultatives (p. ex. hospitalisation demi-privée ou privée)
- Les assureurs peuvent refuser des demandes ou émettre des réserves

### 4. Assurance-invalidité pour les personnes atteintes de la mucoviscidose âgées de moins de 20 ans

En Suisse, la mucoviscidose est une infirmité congénitale reconnue par l'assurance-invalidité (AI). Si la personne atteinte de mucoviscidose est âgée de moins de 20 ans, son médecin vérifiera avec elle, dans un centre mucoviscidose de Suisse, si les conditions d'octroi pour les prestations de l'AI sont remplies. La réponse à la question s'il existe un droit à l'AI dépend du pays d'origine, de la durée du séjour en Suisse, du lieu de naissance, etc.

Si les conditions sont remplies, l'AI prend en charge les frais de traitement liés à la mucoviscidose jusqu'à l'âge de 20 ans révolus (traitements propres à la mucoviscidose, médicaments, hospitalisations, physiothérapie prescrite par un médecin, frais de déplacement, etc.). Si les conditions d'allocation de prestations ne sont pas remplies, la caisse-maladie couvre alors le traitement.

## 5. Soins médicaux et centres de la mucoviscidose

La Suisse dispose de centres spécialisés pour les enfants (centres pédiatriques) ou pour les adultes. En Suisse, les modulateurs de CFTR (Trikafta) sont autorisés à partir de l'âge de 2 ans et ils sont pris en charge par la caisse-maladie dans le cadre de l'assurance de base. La prise en charge médicale en cas de mucoviscidose englobe :

- le suivi spécialisé par un-e pneumologue ;
- le suivi par des équipes interdisciplinaires (diététicien-ne, physiothérapeute, infirmière, assistant-e social-e) ;
- l'accès aux modulateurs CFTR s'il est indiqué médicalement et autorisé.

### [Liste des centres de la mucoviscidose](#)

## 6. Après l'arrivée en Suisse

Inscription auprès de la commune de domicile (en général dans l'intervalle de 14 jours). Documents nécessaires :

- pièce d'identité ;
- contrat de bail ;
- contrat de travail.

### **Vous recevez une confirmation d'annonce**

- Ce document vous permet :
  - de conclure une assurance-maladie ;
  - d'ouvrir un compte bancaire.

## 7. Conseil et soutien

Mucoviscidose Suisse (MVS) est l'organisation de patient-e-s nationale et propose :

- des conseils généraux (en français, allemand et italien) ;
- un soutien pour les questions ayant trait à l'assurance-maladie, à l'activité professionnelle, à l'AI et au quotidien ;
- un réseautage avec des groupes régionaux et d'autres personnes concernées.

<https://mucoviscidosesuisse.ch/>

### **Remarque finale**

Le présent aide-mémoire fournit une première orientation et ne prétend pas à l'exhaustivité. Des investigations supplémentaires peuvent être requises en fonction de la situation individuelle (pays d'origine, rapports de travail, évolution de la maladie).